

United Nations

SECURITY
COUNCIL

Nations Unies

CONSEIL
DE SECURITE

UNRESTRICTED

S/1052
23 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

Dual distribution

LETTRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 1948, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS
UNIES CONCERNANT UNE VIOLATION DE LA TREVE QUI AURAIT ETE COMMISE PAR LES
FORCES JUIVES ET DEMANDANT QUE LE CONSEIL DE SECURITE SE REUNISSE D'URGENCE.

Paris, le 23 octobre 1948

Mon Gouvernement m'avise que les forces sionistes en Palestine
violent la trêve de façon constante et croissante et méprisent l'ordre de
cesser le feu donné par le Conseil de sécurité. Ces violations atteignent
une ampleur telle qu'elles compromettent la sécurité de nos troupes et que
celles-ci se verront contraintes, à brève échéance, de prendre les
contre-mesures nécessaires, à moins que le Conseil de sécurité n'agisse
en temps voulu.

Mon Gouvernement a donc l'honneur de demander la convocation
d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner cette grave évolution de
la situation.

(signé) M. FAWZI

Représentant de l'Egypte
au Conseil de sécurité

